

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 FEVRIER 2017

14 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : N. Seguin

- Communauté de Communes :

- **Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Locale des Transferts de Charge (CLETC).**

Mme le Maire propose **Didier CAVARD**, adjoint en charge des finances. Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Compétence PLUI**

La **Loi ALUR** prévoit que la Communauté de Communes devienne compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de cette même loi, soit **à partir du 27 mars 2017**. Cependant, les communes, si elles le souhaitent, peuvent s'opposer à ce transfert de compétence (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population seront nécessaires pour que cette opposition soit retenue) dans les trois mois précédant l'échéance.

En regard de la situation très disparate des communes de la nouvelle communauté de communes, en matière d'urbanisme (31 n'ont encore aucun document d'urbanisme), il semble plus judicieux pour l'instant d'accompagner ces communes vers la réalisation de leur propre document d'urbanisme avant de leur imposer une vision communautaire.

Mme le Maire propose donc de s'opposer au transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes Saint Pourçain, Sioule, Limagne. Opposition acceptée (13 Pour et 1 Contre).

La commune de Biozat, pour sa part, dispose d'une carte communale très favorable à la construction. Sa prolongation pendant encore quelques années ne peut que favoriser le développement de notre commune.

- Indemnités de Fonction du Maire

La loi 2015-366 du 31 mars 2015 avait imposé aux maires des communes de moins de 1 000 habitants d'accepter 100 % de l'indemnité de fonction prévue, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme le Maire avait fait le choix de reverser intégralement le complément perçu au profit du CCAS qui n'avait donc pas été directement financé par la commune en 2016.

Suite aux pressions exercées par l'Association des Maires de France jugeant cette décision inadaptée, une nouvelle loi a été promulguée fin 2016 (loi 2016-1500 du 8 novembre) permettant aux conseils municipaux de toutes les communes (et non plus seulement des communes de 1 000 habitants et plus) de fixer une indemnité de fonction inférieure au barème (art. L 2123-23 du CGCT).

Mme le Maire souhaite revenir au barème établi en 2014 soit 60 % de l'indice brut. Le financement du CCAS par le budget communal sera ainsi rétabli, tel que par le passé.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- Commission intercommunale des Impôts Directs : Didier CAVARD est également désigné pour siéger à cette commission.
- Fixation dates commissions :
 - o Travaux : le 14 mars à 19h30
 - o Animation : le 16 mars à 19h30
 - o Tour commune avec employés municipaux : 31 mars à 14h

- Enquête Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03) sur projet de groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les sites inférieurs à 36 KVA (ex tarif bleu). Notre commune se positionne comme favorable pour s'inscrire dans ce groupement de commandes.

- Travaux assainissement

La Commune s'est engagée auprès de la Police de l'Eau à réaliser des travaux pour diminuer le volume d'eaux claires parasites permanentes parvenant à la lagune. Ces travaux seront essentiellement localisés dans la grande rue. Des devis vont être demandés pour un passage de caméra dans un premier temps et l'appréciation des corrections à apporter sur le réseau dans un second temps. Des subventions seront demandées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi qu'au Département (Bureau de la Qualité de l'Eau).

- Extension réseau d'eau potable

Afin de satisfaire à la constructibilité de parcelles situées rue de l'Arbouze, une extension sur 90 m du réseau d'eau potable pourrait être réalisée par la commune. Les travaux avoisineront 900 € TTC.

- Echanges sur logement vacant

Quelques travaux seront à réaliser en régie pour remettre l'appartement en état avant de le relouer. Des sollicitations ont été reçues en mairie pour conduire une activité de kinésithérapie mais n'ont pas abouti à ce jour.

- Suite vol locaux techniques de 2014

La commune est invitée à se porter Partie Civile devant le Tribunal Correctionnel de Clermont-Ferrand le 7 juin prochain.

- Eoliennes

Mme le Maire rapporte ses échanges avec l'investisseur Volkswind sur la clôture du projet.

- Cartes d'identité

Mme le Maire signale et regrette l'arrêt de la délivrance des cartes nationales d'identité par la Mairie. A compter du 20 mars prochain, chacun devra désormais, au plus près, s'adresser à Gannat ou Vichy, figurant parmi les 5 communes habilitées pour l'arrondissement de Vichy.

- SICTOM Sud-Allier

Yasmine Genebrier dresse un rapide compte-rendu de l'AG du 6 février dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.